

# FOR WOMEN IN SCIENCE



Commission suisse pour l'UNESCO  
Schweizerische UNESCO-Kommission  
Commissione Svizzera per l'UNESCO  
Cummissiun Svizra per l'UNESCO  
Swiss Commission for UNESCO

L'ORÉAL  
SUISSE



## Dossier de candidature : format, délai et contenu

### G. Dossier de candidature :

Les documents suivants doivent être remis en anglais et en double exemplaire :

- Formulaire de candidature en ligne (à remplir sous [www.loreal.academies-suisse.ch](http://www.loreal.academies-suisse.ch))
- Curriculum vitae (max. 2 pages DIN A4)<sup>1</sup>
- Tous les certificats de licence ou de master ainsi que de la thèse de doctorat (copie)
- Description du projet (max. 3 pages DIN A4, hors citations)<sup>1</sup>
- Plan de carrière et de recherche pour les trois prochaines années mettant en évidence l'importance de la bourse pour l'évolution scientifique future de la candidate ainsi que sa motivation pour le domaine de recherche choisi (max. 1 page DIN A4)<sup>1</sup>
- Lettre de recommandation scientifique
- Confirmation de l'emploi (= confirmation de la possibilité d'utiliser les locaux et les ressources de l'institut pour mener à bien le projet de recherche prévu) par le/la responsable d'institut du site de recherche où le projet sera réalisé
- Liste des publications (articles publiés ou acceptés) et des citations. Le facteur d'impact correspondant à chaque revue scientifique doit figurer sur la liste des publications<sup>2</sup>.

### H. Délai de remise des candidatures et attribution des bourses :

Un dossier de candidature complet doit être envoyé par poste d'ici au 1er mars 2011 aux Académies suisses des sciences.

Le formulaire en ligne se trouve sur le site Internet [www.loreal.academies-suisse.ch](http://www.loreal.academies-suisse.ch) des Académies suisses des sciences. Il doit être rempli en ligne, puis imprimé et annexé au dossier de candidature.

Les demandes incomplètes et non conformes ne pourront pas être prises en considération. La date du tampon postal fait foi.

La procédure d'évaluation et de sélection sera traitée par un jury d'experts indépendant constitué comme suit: la présidence sera assumée par un membre du Comité des Académies suisses des sciences, tandis qu'au moins quatre experts scientifiques désignés par les Académies suisses des sciences, un représentant de L'ORÉAL Suisse et un représentant de la Commission suisse pour l'UNESCO composeront le jury. Le jury se décidera en fonction des qualifications des candidates.

La procédure dure environ trois mois. Les boursières désignées à l'issue de la procédure de délibérations seront informées par écrit au plus tard mi-juin 2011. Aucun recours ne pourra être déposé pour s'opposer aux raisons pour ou contre l'octroi d'une bourse.

La boursière est tenue d'informer la présidence du jury en cas d'un changement concernant son poste de travail ou en cas d'interruption du projet scientifique. Suite à cette information, le jury décidera si la bourse est maintenue.

<sup>1</sup> Police Arial 11, interligne simple

<sup>2</sup> Liste des publications selon le format standard suivant : Vancouver style